**COMMUNIQUE DE PRESSE CDC/OEC - ETAT - SYVADEC**

La stratégie globale de la Collectivité de Corse pour la prévention et la gestion des déchets repose sur les principes suivants :  
   
1) Tri à la source, y compris pour les biodéchets, comme pilier principal d’action  
   
2) Création de 2 centres de tri « multifonctions » au plus près des 2 grandes agglomérations, pour améliorer la performance de tri et stabiliser les déchets résiduels  
   
3) Ouverture de 2 ou 3 centres de stockage pour les déchets ultimes,  dans des conditions sécurisées, en remplacement des sites actuels dont la fin d'exploitation est proche.  
La montée en puissance du tri sélectif est l'objectif prioritaire. L'enfouissement des déchets ultimes stabilisés, après le tri et la valorisation en amont, reste nécessaire.  
La création d’Installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) en Corse vient donc en complément du Plan d’action pour la réduction et le traitement des déchets voté par l’Assemblée de Corse le 27 mai 2016.  
Ces installations de stockage devront fonctionner avec un niveau d’exigence encore plus élevé qui évitera les nuisances connues par le passé. Toutefois, pour tenir compte des efforts ainsi consentis par les communes et intercommunalités concernées, la Collectivité de Corse et  l'Etat ont acté un principe de solidarité réciproque se traduisant par un soutien prioritaire à leurs projets de développement.  
De plus, le SYVADEC appliquera une cotisation minorée pour les intercommunalités concernées comme il le fait déjà pour les territoires accueillant un centre de stockage en activité.  
   
4) Maîtrise publique de la gestion durable des déchets et maîtrise des coûts   
   
5) Utilisation optimisée du train pour le transport

La stratégie globale est donc claire : la montée en puissance du tri, soutenue notamment par les moyens mis œuvre par les Communautés de communes, engendrera à terme une diminution significative du tonnage des déchets ultimes à enfouir. En même temps, le  développement des Centres de tri valorisation (Aiacciu et Bastia) et des plateformes de compostage permettra d’écarter la part des fermentescibles générateurs  des nuisances.   
   
Les créations d’ISDND dans ces conditions sont des éléments d’une stratégie globale partagée par la Collectivité de Corse, l’Etat et le SYVADEC.  
   
Cette stratégie est la seule permettant à la Corse d’avoir la maîtrise pérenne de la gestion durable à court et moyen terme de ses déchets, dans l’esprit du Plan voté par l’Assemblée de Corse.  
C’est la seule aussi qui évitera une nouvelle crise aux incidences catastrophiques pour toute la Corse.  
Tous les éléments, notamment chiffrés, de cette stratégie seront présentés prochainement à l’Assemblée de Corse.  
   
Un premier recensement des sites susceptibles de répondre aux critères techniques et logistiques a été effectué.  
Des études techniques et environnementales préliminaires permettront précisément d'avoir des certitudes sur la possibilité technique de faire, ou au contraire sur l'impossibilité d'y implanter un projet.  
Sur les sites où une implantation apparaîtrait techniquement possible, elle serait soumise, avant toute décision de poursuivre la démarche, à la validation politique aussi bien territoriale que locale.

Le site de Moltifau relève de cette problématique.  
Situé dans une ancienne carrière en cours de cessation d’activité définitive, ce site jouxte aussi la voie ferrée, permettant ainsi d’adopter un autre mode de transport que la route pour acheminer les déchets ultimes.   
A ce stade préliminaire de la consultation en amont et sans aller plus avant, deux réunions ont été organisées avec les élus concernés, en commençant par le Maire de Moltifau et en poursuivant par les élus de la Communauté de communes Pasquale Paoli.  
   
Ces réunions avaient pour objectifs d’informer les élus et de recueillir leur avis quant au lancement d’une étude préalable de faisabilité du projet, au suivi de laquelle les élus seraient associés en toute transparence. Il reste à répondre aux nombreuses questions soulevées : proximité de captages d'eau, fragilité des sols, présence d'activités...Du résultat de cette étude dépendra la concrétisation ou non de ce projet d’intérêt public.  
A l’issue de ces discussions, il a été convenu que le Conseil municipal de Moltifau serait consulté sur cette question qui reviendra ensuite en débat au conseil communautaire de la Communauté de communes.   
   
En parallèle, le travail de prospection d’autres sites potentiellement exploitables se  poursuivra.   
Comme dans chaque dossier de ce type, les interrogations qu’il suscite sont légitimes et les oppositions qu’il engendre tout aussi prévisibles.   
En toute responsabilité, il nous appartient d’y répondre et d’y faire face parce qu’il en va de l’intérêt majeur de la Corse.